Règlement / Objectif puy de Dôme 2027

L'**Union cycliste Ambert Auvergne**, association affiliée UFOLEP et FFVélo basée à Ambert (Puy-de-Dôme) et immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM063220006, ci-après dénommé les Organisateurs, propose une épreuve cycliste à étapes sans classement intitulée **Objectif puy de Dôme**, du jeudi 1er au samedi 3 juillet 2027.

PARTICIPATION

- **Chaque participant accepte les risques inhérents à la pratique du cyclisme sur route, notamment les chutes et les aléas météorologiques.**
Le parcours de l'épreuve se situe en moyenne montagne et est très exigeant.
- Peut participer toute personne ayant **18 ans révolus le premier jour de l'épreuve.**
- Chaque participant est identifié par une plaque de guidon et une puce électronique.

INSCRIPTION

- **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1er juin 2027.** Le nombre de places est limité.
- **Date limite du 15 mai 2027 pour être hébergé par l'intermédiaire des Organisateurs**, dans la limite des places disponibles.
- **L'engagement est ferme et définitif** (voir paragraphe *Conditions d'annulation* ci-après).

Individuelle

Par Internet (www.cyclolescopains.fr) ou par courrier avec le bulletin spécifique.

Groupe

- **L'inscription se fait de préférence par internet** (www.cyclolescopains.fr)

Les inscriptions par papier sont acceptées à condition que les bulletins soient regroupés.
- 1 inscription (sans option) offerte toutes les 9 payées, sur demande.

Cession

Toute personne inscrite cédant son dossard à une tierce personne sans prévenir les Organisateurs est reconnue seule responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ladite tierce personne durant l'épreuve.

DEROULEMENT

Retrait des dossiers

Au village d'accueil à Ambert, **mercredi 30 juin 2027 de 17h00 à 19h00 ou jeudi 1er juillet 2027 de 7h00 à 8h00.**

Départ

Jeudi 1er juillet 2027 à 8h30 esplanade Robert-Lacroix à Ambert.

Circuit de Charade (jeudi 1er juillet 2027)

- **Le circuit de Charade est réservé aux participants d'Objectif puy de Dôme de 13h00 à 16h30.** (pot d'accueil et circuit chronométré) Au-delà de ce créneau horaire, aucun participant ne sera accepté.

Ascension du puy de Dôme (vendredi 2 juillet 2027)

- **L'ascension** débute au péage (à 4 km du sommet), de façon libre, **entre 7h30 et 8h30.** Au-delà de ce créneau horaire, aucun participant ne sera accepté. **En tenir compte pour accomplir à temps le trajet depuis le lieu d'hébergement.**
- **La descente** se fait au signal donné par les Organisateurs, **obligatoirement en groupe**, à vitesse modérée (30 km/h maximum). Chaque groupe est précédé d'un véhicule et suivi par un autre.
- A la fin de la descente, les participants se positionnent sur une aire de stationnement. Au signal donné par les Organisateurs, ils poursuivent le parcours de la deuxième étape par groupe de 20.
- La circulation sur le site du puy de Dôme est encadrée par des motards civils et des signaleurs bénévoles jusqu'au passage du véhicule *Fin de course*.
Aucune voiture suiveuse étrangère à l'organisation n'y est admise.

Ascension de la Banne d'Ordanche (vendredi 2 juillet 2027)

- **La montée chronométrée de la Banne d'Ordanche se déroule de façon libre entre 13h00 et 17h00.** Au-delà de ce créneau horaire, aucun participant ne sera chronométré

Ascension du col de la Croix St Robert (samedi 3 juillet 2027)

- **L'ascension** se déroule de façon libre, **entre 7h30 et 9h00.** Au-delà de ce créneau horaire, aucun participant ne sera chronométré. **En tenir compte pour accomplir à temps le trajet depuis le lieu d'hébergement.**

RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements et un repas sont proposés chaque jour.
Le 3ème jour le repas est sur le village d'accueil à Ambert

HEBERGEMENT

- Dans la limite des places disponibles.
- **Aucune réservation d'hébergement ne peut se faire sans inscription à l'épreuve**, hormis pour l'accompagnateur d'un participant.
- **Les participants souhaitant être hébergés ensemble dans un établissement doivent obligatoirement s'inscrire dans le même groupe.**
- Le prix comprend la demi-pension (dîner, nuitée, petit-déjeuner) et les draps.
- **La formule confort plus** correspond pour chaque nuitée à une chambre de 1 à 5 personnes. Le linge de lit et de toilette est fourni.
- **La formule premium** correspond pour chaque nuitée à une chambre de 2 personnes, en établissement classé 3 étoiles. Le linge de lit et de toilette est fourni. 10 minutes de massage par des professionnels le premier et le deuxième soir sont proposées.
- **La formule premium single** correspond pour chaque nuitée à une chambre seule, en établissement classé 2 ou 3 étoiles. Le linge de lit et de toilette est fourni. 10 minutes de massage par des professionnels le premier et le deuxième soir sont proposées.

BAGAGES

- Les bagages doivent tenir dans **un seul sac totalement fermé** (valises à roulettes non acceptées) de **10 kg maximum.** Pesage lors du dépôt : les bagages trop lourds doivent être délestés sur place.
- Dépôt du bagage après le retrait du dossier individuel au village d'accueil à Ambert, ou le matin de la première journée.
- Dans les établissements d'hébergement, le bagage doit être **mis à disposition au plus tard à 9h00.**
- **Récupération** du bagage dans les établissements d'hébergement, et le samedi à l'arrivée **à partir de 15h00.**
- Le non-respect de ces consignes entraîne le refus de prise en charge du bagage.

SECURITE & ENVIRONNEMENT

- Pour des raisons de sécurité, **les Organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants, et de modifier les conditions d'accueil, d'encadrement ainsi que les parcours, notamment si les circonstances les y contraignent (travaux, météo défavorable, crise sanitaire, restrictions préfectorales).**
De même, ils **peuvent être amenés à neutraliser en partie ou complètement le site du puy de Dôme, en accord avec les commissaires.**
Les Organisateurs sont alors déchargés de tout recours émanant d'un participant, notamment s'agissant du remboursement des frais d'inscription.
- Les Organisateurs se réservent également le droit d'arrêter tout participant victime d'une défaillance.

Matériel

- **Le port attaché d'un casque rigide homologué CE est obligatoire sur le parcours.**
- Les vélos à assistance électrique et tandems sont autorisés.

Circulation

La circulation automobile n'étant pas interrompue, pour sa sécurité et celle des autres, **chaque participant doit respecter le code de la route.** En cas d'infraction à celui-ci, le participant est seul responsable des accidents provoqués ou subis.

Dépannage

Des dépanneurs professionnels sont présents sur le parcours. La main d'œuvre est offerte par les Organisateurs, les pièces sont payantes. A défaut de paiement sur place des prestations, le participant bénéficiaire reçoit une facture après l'épreuve.

Accident

Le participant victime ou témoin d'un incident grave sur le parcours est tenu de prévenir ou faire prévenir les Organisateurs, à défaut les services de secours pour prise en charge.

Sanctions & fin anticipée

- Afin de respecter l'environnement, notamment les espaces naturels classés traversés, **tout participant jetant des détritus en dehors des zones prévues à cet effet encourt l'exclusion de l'épreuve.**
- Le participant abandonnant l'épreuve doit en aviser les Organisateurs.
- Le participant éliminé de l'épreuve qui décide néanmoins de continuer sur le parcours le fait sous sa propre responsabilité.

Anti-dopage

Tout participant est susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage selon les dispositions légales en vigueur.

CONTROLES

- Chaque participant fait l'objet de **contrôles au départ de la randonnée, des zones chronométrées et à l'arrivée.** Ces contrôles sont indispensables pour obtenir le diplôme et valider les temps des zones chronométrées. .
Le chronométrage est effectué via la puce intégrée à la plaque de guidon. Malgré des tests réalisés par le chronométreur, il reste toujours un pourcentage très faible de plaques non détectées. Cette non-détection ne permet pas aux Organisateurs d'afficher les temps des participants concernés. Les Organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.
Les vélos à assistance électrique sont autorisés.

RESULTATS

Tout lauréat devra assister à la remise des prix pour être récompensé.
- **Challenge clubs et entreprises** (inscriptions en groupe uniquement) établi en multipliant le nombre d'inscrits de chaque groupe par le nombre de jours pédalés,
- **Secteurs chronométrés: Objectif puy de Dôme étant une épreuve sans classement,** les temps réalisés sur les secteurs chronométrés ne donnent pas lieu à un classement et seront affichés par ordre alphabétique

ASSURANCES

La validité des assurances est applicable sur le parcours officiel de l'épreuve uniquement, liaisons vers les établissements d'hébergement incluses.

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, les Organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur responsabilité civile en tant qu'organisateur.

Individuelle accident

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-4 du code du sport, **les Organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels.**
Tout licencié bénéficie de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de sa licence. Il est conseillé de vérifier que les garanties sont acquises pour la participation à la manifestation cycliste Objectif puy de Dôme, organisée sous l'égide de l'UFOLEP et FFVélo.
Pour les non-licenciés et les licenciés des autres fédérations, il est conseillé de souscrire une assurance individuelle accident. Pour cela, il convient de valider cette option lors de l'inscription.

Dommage matériel

Ni les Organisateurs ni leur assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. **Il incombe à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte.** Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membres de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité de la personne remettante.

Conditions d'annulation

L'inscription à l'épreuve inclut la garantie annulation pour le remboursement *a posteriori* de tout ou partie des sommes versées au titre de l'engagement et des différentes options souscrites, à l'exclusion des frais de la plate-forme d'inscription.
Précisions sur le site **www.cyclolescopains.fr**, rubrique *INFOS PRATIQUES*.

DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les Organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'événement **Objectif puy de Dôme**, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, chaque personne inscrite dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant.
Par notre intermédiaire, elle peut être amenée à recevoir des propositions d'autres organismes.
Si elle ne le souhaite pas, elle peut nous en faire part en indiquant ses nom, prénom et adresse postale, et si possible son numéro de plaque de guidon.